

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



LES PAYS DU NORD PROFITENT ILS DE LA MONDIALISATION DES MARCHES AGRICOLES ?

Mémoire de géopolitique
du Commandant Upadhyay Bakul
dans le cadre du séminaire « Mondialisation et logique de puissance »

Directeur de séminaire : Professeur Jean-Louis SCARINGELLA

Avril 2004

Les pays du Nord profitent-ils de la mondialisation des marchés agricoles ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : UNE FORMATION AVEC UN PARTI PRIS

Les débuts

Les concurrents

DEUXIÈME PARTIE : LES MARCHÉS AGRICOLES : UNE COMPARAISON

Inégalité de la méthode et différences sociales/ Nord : des évolutions

Au Sud : un poids historique et social

L'OMC : évolution des négociations

TROISIÈME PARTIE : LES OPPORTUNITÉS : VÉRITÉ OU MIRAGE ?

Marchés des libre échanges : des opportunités pour le Sud ?

Les entreprises multinationales : un nouveau système féodal

Quel avenir : l'échec du Cancun, voit-on la solution ?

« Les Etats-Unis et d'autres pays modernisés du Nord tentent de changer la définition de la sécurité alimentaire, du droit fondamental humain au droit à la participation dans le marché international, ce qui exclut la plupart des pauvres sans le pouvoir d'achat suffisant »

Vandana Shiva directrice de recherche, l'institution de science et technologie indienne, lors de son introduction sur le thème «La mondialisation et l'alimentation » dans la conférence internationale sur « mondialisation, sécurité alimentaire et l'agriculture soutenu » le 30 juillet 2002 au New Delhi.

INTRODUCTION

L'alimentation est aujourd'hui devenue un objet de la discussion dans le monde entier ou peut-être de débat. Dans les deux hémisphères du monde, le sujet évoque des sentiments différents, au Nord on en parle en terme de droit. Les paroles de José Bové reflètent, peut-être, les sentiments des paysans de l'Europe <<je souhaite désormais organiser mon combat au sein des institutions internationales pour faire reconnaître le droit a la souveraineté alimentaire, soit le droit de chaque peuple de nourrir sa populations avec son agriculture. Il faut dire que 55 à 60% des habitants de cette planète sont des paysans. >>¹ Cela parle de la protection contre le monopole de certains pays ou de certaines compagnies multinationales non européennes ainsi que du souci de certains européens contre les organismes génétiquement modifiés (OGM). Au Sud c'est plutôt la question de la sécurité alimentaire rendue plus importante à cause de la pauvreté dans certains pays, y compris les pays en voie de développement. Selon le rapport publié par le banque mondiale le 29 Août 2003, 10% des enfants en Chine et 47% des enfants en Inde sont sous alimentés. Nous pouvons imaginer la situation prévalant dans les pays pauvres d'Afrique. Le point commun entre le débat dans les deux hémisphères est mondialisation qui est sa source et qui attise, encore un peu, le feu lors de chaque réunion de l'OMC (organisation mondial

du commerce). C'était évident pendant Cancun qui a vu l'émergence d'une nouvelle alliance dite G 21+ avec quarts pays principaux, le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique de Sud.

Ce processus du libre échange est aussi défini de diverses manières par des experts. Dans son œuvre intitulée « La Mondialisation »² Phillipe Moreau Défargues a choisi le texte de Paul Valéry qu'il a employé dans une partie son avant-propos de regards sur le monde actuel, daté de 1931 pour introduire la mondialisation « Toute la terre habitable a été de nos jours reconnue, relevée, partagée, entre des nations ! L'ère des terrains vagues, des territoires libres, des lieux qui ne sont à personne, donc l'ère de libre expansion est close[...]Le temps du monde fini commence. Le recensement général des ressources, la statistique de la main-d'œuvre, le développement des organes inventaire, cette distribution et cet enchaînement des parties du globe ? Leurs effets sont déjà immenses. Une solidarité toute nouvelle, excessive et instantanée, entre les régions et les événements est la conséquence déjà très sensible de ce grand fait [...] Les habitudes, les ambitions, les affections contractées au cours de l'histoire antérieure ne cessent point d'exister, mais insensiblement transportées dans des relations qui se poursuivent. Quoi de plus remarquable et de plus important que dans ce milieu de structure très différente, elles y perdent leur sens et deviennent causes d'efforts infructueux et d'erreurs. »

De la révolution industrielle au XVIIIème siècle à nos jours nous avons constaté toutes les caractéristiques de ce phénomène invoqué par Paul Valéry, mais la mondialisation que nous connaissons aujourd'hui ne commence qu'après la deuxième guerre mondial avec l'adoption du traité du GATT « general agreement on trades and tariffs » en 1947 qui deviendra l'organisation mondial du commerce en 1995. Cette organisation a transformé les règles du commerce pour les États membres qui ont, aujourd'hui, presque perdus leur pouvoir de protéger ou contrôler leurs industries. Le monde de l'agriculture, terre ou élevage, a déjà été basculé sans le traité sur le libre échange des produits agricoles, qui a été contesté dès sa conception. Les différentes réunions de l'OMC ont toujours suscités des houleurs à ce sujet. Des acteurs cherchant le monopole du marché, quel qu'ils soient, considère le libre échange

¹ Lors d'un entretien avec Berlioz France, publié en magazine TGV, février 2004, Paris.

² Publié par le presses Universitaire de France, 1997

comme la seule solutions pour assurer la sécurité alimentaire dans le monde tandis que d'autres acteurs « perdant » y voient un affront sur leur souveraineté alimentaire et une menace. Les pays du Nord profitent-ils de la mondialisation des marchés agricoles ? Ce mémoire va tenter d'y répondre.

PREMIERE PARTIE : UNE FORMATION AVEC UN PARTI PRIS

La mondialisation est un phénomène de libre échange à l'échelle mondiale qui, selon les membres fondateurs, va donner aux pays le choix de choisir ce dont ils manquent sur le marché mondial au meilleur prix, en d'autres mots, une solution pour les pays pauvres d'assurer la sécurité alimentaire. Comme pour toutes les choses, il faut commencer sur le bon chemin, c'est à dire que les principes de la formation du processus de la mondialisation soient dans l'intérêt de tous pour qu'elles atteignent son but. Nous pourrions commencer par évoquer des échanges entre les anciennes civilisations mais cela est inutile pour la problématique évoquée par ce mémoire.

Jusqu'au XVIIème siècle le monde était celui de la découverte de territoires inconnus et leur conquête afin d'y établir une colonie et bien évidemment faire des profits commerciaux. Ceci différencie les échanges d'époque aux de nos jours. L'origine de ce que nous connaissons aujourd'hui commence en Angleterre en XVIIIème siècle, c'est la révolution industrielle. Cette révolution va changer le monde entier et elle marque le début de la mondialisation. Le domaine de l'agriculture va, lui aussi, affecté par ce bouleversement.

1.1 LES DÉBUTS

1.1.1 La révolution industrielle et l'ère coloniale

La révolution industrielle débute en Grande Bretagne au début du XVIIIème siècle puis les pays européens suivent. Cette révolution a besoin de trois impératifs, de la main d'œuvre, des matériaux bruts et des marchés pour la fabrication et la vente des produits. Soudain le rôle des colonies devient celui de fournisseur des matériaux bruts et parfois de main d'œuvre. Mais le changement plus important pour le nord se situe dans le domaine agricole.

Nous pouvons regarder le cas de la Grande Bretagne où 80% de la population qui vivait dans l'agriculture au début de la révolution. La richesse promise par les nouvelles usines dans la ville commence à attirer les paysans par milliers qui abandonnent leurs terres, qui à l'époque demandaient un travail dur et ne donnaient pas de revenus comparable à celui des usines. Pendant un siècle, ces mouvements continuent et sont responsables des progrès de la révolution qui, à son tour, apportent des progrès à l'agriculture. Cet exode rural est également responsable de la création d'exploitations agricoles de grande taille, car beaucoup de paysans avaient vendus leurs terres.

Cette ferme nouvelle avec l'aide des progrès techniques donne une récolte par hectare bien plus supérieure qu'avant. Les colonies furent des marchés pour les produits fabriqués par leur colonisateur, ainsi elles souffrent de plus car les produits étaient vendus beaucoup cher que l'achat des matériaux bruts et, enfin, la technologie resta hors de portée.

1.1.2 L'avatar moderne : le GATT

Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que la coopération économique internationale est considérée comme le meilleur garant du maintien de la paix, deux négociations sont lancées, l'une pour créer une institution des Nations Unies

consacré au commerce, l'autre pour amorcer la rédaction des barrières douanières. En outre le monde occidental connaissait une situation financière précaire à cause de la reconstruction des dommages de la guerre. La charte de Havane, signée en mars 1948, qui prévoyait la création d'une Organisation Internationale du commerce (OIC), n'entrera jamais en vigueur, faute de ratification par plusieurs pays, notamment par les Etats-Unis, inquiète une perte de souveraineté au détriment de l'OIC.

Les négociations pour la réduction des tarifs douanières déboucheront, elles, sur un simple accord, l'Accord Générale sur les tarifs douanières et le commerce ou GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), signé en Octobre 1947 par 23 pays dont la composition reflétait la nouvel ordre du monde et aussi le commencement de la guerre froide. Parallèlement nous avons constaté la signature du traité de Rome en 1957 pour la création de l'Union Européenne. Ce traité vise aussi le commerce sans frontières douanières, mais cette fois entre les pays européens avec le but finale d'une union complète, politique, financière et militaire. Le fait commun à tous les deux est l'existence de pays qui, par la plupart, ont bénéficié de la révolution industrielle et qui sont donc équipés des instruments d'avance nécessaire. La détermination, la volonté que ces pays ont démontré pour faire la guerre étaient maintenant mis en œuvre pour la reconstruction des économies.

L'agriculture a toujours été visée par le GATT mais, avant l'institution de l'OMC, les règles qui s'appliquaient aux produits agricoles primaires étaient à plusieurs égards sensiblement différentes de celle qui touchaient les produits industriels. Ainsi, dans le cadre du GATT de 1947, les pays pouvaient accorder des subventions à l'exportation des produits agricoles. Les seules conditions à l'octroi de telle subventions étaient qu'elles ne devaient pas permettre aux pays concernés de détenir plus qu'une "part équitable" des exportations mondiales du produit en cause (article XVI:3 du GATT). Les règles permettaient aussi aux pays de maintenir des restrictions à l'importation dans certains conditions, notamment lorsque que telles restrictions étaient nécessaires limiter effectivement la production nationale (article XI:2 c). . Le règlement des différends ne prévoit pas de mesures de sanctions, le GATT émettant de simples recommandations.

Le GATT a eu huit cycles (round) de négociations commerciales traitant de l'ouverture du marché international pour faciliter le libre échange de divers produits. Le nombre des pays adhérant a augmenté régulièrement depuis et maintenant nous y trouvons des pays du tiers monde qui voulait rattraper leur retard technologique et économique. La croissance extraordinaire des pays occidentaux a créé un gouffre entre eux et les pays du tiers monde qui sont désormais appelés les pays du Sud en concordance globale avec la ligne géographique marquant, globalement, la différence de développement.

Le cycle d'Uruguay s'est déroulé en 1994 et cependant le nombre des membres adhérents à GATT c'est accru, ils comptaient 123. C'est ainsi que les pays du tiers monde sont commencés à s'impliquer dans le GATT.

1.1.3 L'OMC : Naissance d'un organe des puissances

La création d'une organisation capable était nécessaire d'assurer la gestion d'un tel flux de commerce avec plus d'une centaine des membres. Voilà la naissance de l'Organisation Mondiale du Commerce ou l'OMC crée le 1^{er} janvier 1995 avec un siège à Genève, chargé de la gestion de ces flux de commerce. Elle comptait 146 pays membres en 04 avril 2003 et pour la gestion du commerce mondial elle emploie 550 personnes et a eu un budget de 154 millions de Francs (suisse). Cette organisation qui va tenter de façonner le marché mondial avait des liens direct avec plusieurs autres organisations mondiales comme la banque mondiale, le fond monétaire internationale (FMI), l'organisation de commerce et développement économique (OCDE) etc. La seule exception était les Nations Unies qui avait des idées égalitaires sur le développement du monde, surtout pour les pays du tiers monde.

Cette exception étrange s'explique quand on voit les acteurs principaux de l'OMC : les Etats-Unis, l'Union Européenne et le Japon, un triangle des zones les plus industrialisées et les puissances économiques. Ils ont un intérêt contraire au but général des Nations Unies, celui du développement du tiers monde de manière désintéressée. Cela est devenu évident peu après quand nous avons vu les conditions impératives d'accès à l'OMC pour les pays souhaitant y adhérer. Ce régime de réglementation est relié avec des emprunts de fonds prêtés par les organisations

fiscales dont les fondateurs sont les pays industrialisés. Nous y trouvons les mêmes conditions comme : réduction des subventions budgétaires, poursuite des politiques économiques, avancement des investissements étrangers, abolition de toutes les subvention dans domaine de l'agriculture, enlèvement des barrières sur l'importation et privatisation du secteur financier.

Ce système d'entrée semble juste et est montré comme juste en prenant l'exemple des pays qui en avaient bénéficié. Personne, surtout au Nord, ne veut parler des échecs, en affirment que ceux-ci sont du à la gestion de ces pays. Mais pourtant ce n'est pas vrai, comme nous le savons, dans tous les cas, bien sûr on peut toujours donner des arguments contraires. Alors quels sont les liens avec l'agriculture ? Ils sont dans la situation financière du pays, c'est-à-dire sa capacité à supporter la concurrence mondiale.

1.1.4 Les États

La mondialisation perturbe l'ensemble des fonctions de l'État et donc sa légitimité même ; mais, loin d'anéantir cet État elle en reformule le rôle. Tout d'abord la sécurité ; Comme le montre le philosophe anglais Hobbes dans le Léviathan (1668), le fondement de l'État réside d'abord dans sa capacité à garantir la paix civile entre ceux placés sous son pouvoir et à les protéger contre tous les agresseurs étrangers. Selon le formule du philosophe sociologue allemand Max Weber (1864-1920), l'état moderne a le monopole de la contrainte physique légitime : lui seul détient le droit de faire la police à l'intérieur et la guerre à l'extérieur. La mondialisation a énormément augmenté les flux des gens, des capitaux, des entreprises etc. Le terrorisme en profit et déstabilise de manière désordonnée la sécurité des pays.

Sur une planète désormais partagée entre des État en principe souverains, égaux et bénéficiant de la légitimité populaire, toute entreprise de conquête n'est telle pas vouée à la réprobation immédiate et à une punition exemplaire ? De plus tous les États, même les Etats-Unis, se sentent attirés dans une compétition de plus en plus forte et, de ce fait, évalue de plus en plus rigoureusement le fardeau de leur défense ; la protection du territoire tend à devenir secondaire par rapport à la capacité à

s'adapter au jeu économique mondiale. Enfin la mondialisation implique la recherche de mécanismes de sécurité collective, ayant pour logique finale le retrait à droit d'usage de la force et son transfert à des dispositifs internationaux (comme par exemple l'Organisation des Nations Unies).

La mondialisation, multiplication des échanges, entraîne un besoin de règles du jeu – formelles ou informelles – entre les opérateurs ; ces normes sont extrêmement diverses, intervenant dès qu'il y a échange international. Certaines sont fixées directement entre acteurs privés et parfois sont conçues pour se soustraire aux lourdeurs étatiques (ainsi, pour le règlement de litige entre entreprises, on assiste au spectaculaire développement de l'arbitrage, afin d'échapper aux systèmes judiciaires nationales). Comme le montre les cycles des négociations du GATT, remplacé depuis par l'OMC, le mouvement de libération des échanges s'accompagne d'une formidable expansion des règles internationales grignotant des domaines traditionnellement internes (par exemple, réglementation des marchés public). Désormais, pour tout ce qui a trait aux échanges, les législations nationales tendent à être coiffées, remodelées par des accords internationaux. Ce processus est extrêmement poussé au sein de l'Union Européenne, laboratoire de la coopération internationale impliquant dans ses champs de compétence une subordination des droits nationaux au droit européen.

La mondialisation met en concurrence les entreprises, individus mais aussi les États. Pour ceux-ci, les flux de la mondialisation (tourisme, investissements direct étrangers....) constituent une condition majeure de leur enrichissement ; il est donc vital de les attirer. Cette priorité contraint des États, même des États avancés à mettre en place des conditions plus favorables qu'ailleurs, sans cesse dans leur législation, leur fiscalité, leurs infrastructures etc. De plus, tous les États doivent prouver qu'ils sont stables et à l'abri de bouleversements graves. Ainsi la législation d'un État souverain est contrainte, ce qui rend la concurrence plus difficile pour les pays du Sud car ils n'ont pas toujours les moyens pour satisfaire tous les critères afin de se placer en position avantageuse dans la concurrence mondiale. Souvent ces conditions sont responsables de mouvements sécessionnistes car il existe toujours des régions plus avancées par rapport aux autres dont elles veulent s'éloigner. Donc non seulement la solidarité est remise en question mais l'État doit en plus dépenser ses moyens déjà rares aggravant la pauvreté et voyant l'interprétation de cette situation par la

communauté internationale comme une instabilité dans cet État, donc limitant fortement les investissements. Même dans les pays développés il y a des États plus rentable que d'autres dans les échanges internationaux, grâce à leurs puissances économique, diplomatique et conventionnelle.

1.2 LES CONCURRENTS

1.2.1 Les Etats-Unis

Dès le commencement du processus de mondialisation, les Etats-Unis se sont placés le pays le plus important, surtout après la deuxième guerre mondiale. Ils sont le pays principal à la fois exportateur et importateur des produits dans presque tous les domaines. Le concept des entreprises multinationales qui font tout, de production à la vente, y est né. Les Etats-Unis sont également le pays plus riche du monde avec un PIB bien plus important que même les autres pays industrialisés. Leur monnaie, le dollar, est l'acteur principal des échanges financiers mondiaux avec 50% des échanges, alors que les Etats-Unis ne représente que seulement 17% du commerce mondial. La domination technologique sans précédent des Etats-Unis d'abord été sauvegardé simplement en refusant les transferts de technologie. Dans l'ère de la mondialisation avec le libre échange comme modèle et le développement technologique des pays de l'Asie, il a fallu trouver une nouvelle méthode pour garder cet avantage. Cela fut le dépôt de brevet et la consigne de M Bill Gates « patenting as much as we can » a été bien entendu. Le nombre de dépôts de brevet a doublé en dix ans aux Etats-Unis, en même temps que s'y accentuait leur concentration : 87% des 160.000 brevets déposés en 1999 dans le monde par exemple.

Il est également un pays bien connue pour les subventions données aux fermiers pour l'exportation, par exemple entre 1996 et 2000 les paiement direct aux fermiers avait augmenté de quatre fois. Aujourd'hui ses fermiers bénéficient de 19 milliards de dollars de subventions.

1.2.2 L'Union Européenne

Après la seconde guerre mondiale l'Union Européenne est née avec le traité de Rome en 1957 avec sept pays fondateurs. Le but général était la reconstruction économique de ces pays dont les économies avaient été détruites à cause de la guerre. Dès le début ce traité a changé la nature des échanges économiques en supprimant les frontières douanières entre les pays membres. Le succès économique est tel que aujourd'hui cette union est à la veille d'une expansion à 25 pays membres. Avec cette réussite il faut ajouter la monnaie unique de cette union, l'euro, introduit en 1999 par le traité de Maastricht, cette nouvelle monnaie est désormais un acteur dominant dans les échanges financiers mondiaux. Les avantages technologiques ont été gardés de la même manière qu'aux Etats-Unis. Comme elle a surpassé les Etats-Unis sur le plan de la population et des exportations, et qu'elle rivalise avec le produit intérieur brut de ce pays, l'Union Européenne est aujourd'hui le plus grand marché unique du monde. Le 1^{er} janvier 2001, la population de l'UE se chiffrait à 377 millions d'habitants et sa part du PIB, par rapport à l'ensemble des nations était de 32,5 %, comparativement à 25,2 % pour les Etats-Unis. Avec l'augmentation de l'union à 25 membres sa population s'accroîtra à 452 millions d'habitant.

L'Union Européenne est également une zone connue pour les subventions donnés aux ses fermiers, en fait l'Union Européenne est à la tête des pays qui le font. Cet avantage non négligeable rend ses produits les plus rentables dans le monde et les chiffres d'affaires le montre. Par une estimation selon M Stern Nicolas, chef économiste de la banque mondiale³, le subvention en Europe pour les producteurs du bœuf et produits laitiers est de 2,50\$ par animal par jour. Par contre, 75% de la population en Afrique subsaharienne vit avec un revenu de moins de deux dollars par jour.

1.2.3 Les entreprises multinationales

L'existence des entreprises multinationales est aussi ancienne que l'échange, dès l'Antiquité le commerce des métaux précieux donne naissance à un réseau reliant des régions, même des pays éloignés sur des continents différents. De l'automobile à

³ Reportage sur site Internet, a b c Burkina, par M Edmund L Andrew le 30 septembre 2002

l'agroalimentaire, de l'aéronautique aux télécommunications, des transports aériens au tourisme, toute grande entreprises se trouve contrainte de raisonner à partir de la demande et de l'offre mondiale et de leur perspective d'évolution. La définition des entreprises multinationales est variée selon la personne et il y a différents critères, ceux des nombres de pays d'implantation ou de filiales, la taille, le niveau de centralisation des politiques, etc. Selon l'ONU les entreprises multinationales sont les entreprises qui contrôlent des ressources, des installations, des bureaux de vente et autres en deux pays et plus. Elles sont aujourd'hui considérées comme un des principaux piliers du capitalisme et ont une grande puissance financière. Elles participent également au développement des échanges internationaux. Elles réalisent près de deux tiers des échanges mondiaux et ont un volume d'affaires supérieur au PIB de plusieurs pays. Leurs capitaux proviennent normalement de plusieurs investisseurs de pays différents. Elles maîtrisent les approvisionnements en matières premières, la répartition des biens, les prix et la recherche technologique. Le poids des entreprises multinationales dans l'économie mondiale donne lieu à des appréciations très inégales. Selon le neuvième rapport publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) elles représentent environ 25% de la production mondiale dont le chiffre d'affaire est une fois et demi de celui du PIB de France. Parmi les 600 plus importantes, 45% sont américains, 16% sont Japonaises et 10% sont françaises (exemples : Crédit Lyonnais, BNP, Crédit Agricole et Elf). Les cent premières EM emploient 6 millions de personnes dans le monde dont les 2/3 en Europe et aux Etats-Unis.

L'évolution des flux d'investissements étrangers directs met bien en lumière la complexité du dynamisme de la mondialisation. Dans les années 80, ces flux progressent très fortement, se développant essentiellement au sein de la triade (Amérique du nord, Europe occidentale et Japon). Il s'agit pour les multinationales de cet ensemble, de consolider, d'accroître leurs positions au sein de cet espace sous le choc de plusieurs mutations (révolution de l'informatique et des télécommunications ; restructuration profonde des entreprises ; constitution de vastes zones d'échanges – achèvement du marché unique de la communauté européenne, association de libre échange nord américaine....) Durant cette décennie, le poids relatif des multinationales ouest-européennes et japonaises s'accroît tandis que celui des américaines s'écrase du sommet. Dans les années 90 on voit le retour des entreprises

américaines et l'entrée des nouveaux acteurs, les pays asiatiques développés. Seuls les pays du Sud (reste de l'Asie, à l'exception peut-être de la Chine et les pays de l'Afrique subsaharienne) restent hors de ce enrichissement ; le facteur principal du développement lié à la mondialisation et connu comme primordial leur échappe à cause de ce caucus des entreprises multinationales.

Selon " Porter ", malgré la globalisation, le pays d'origine garde une influence importante sur " ses "entreprises multinationales ce qui traduit par un soutiens constant de l'État, qui donne des chiffres d'affaire impressionnant. Dans le domaine de l'agriculture le phénomène est identique et environ 80% des échanges internationaux sont gérés par eux. Les plus grandes de ces entreprises sont : Cargill, Continental, Pepsico, Monsanto, ConAgra etc dans le domaine de grains et semences et Wall Mart (en 1995 avec un chiffre d'affaires de 93.627million de dollars elle était 42^{ème} plus grande économie du monde), Nestlé (en 1995 avec 47.767million de dollars elle tenait 80^{ème} rang dans du monde) carrefour, Dean Foods etc dans le domaine agroalimentaire. Ils contrôlent les échanges multinationaux, par exemple en Chine il y a déjà 30 supermarchés de Carrefour alors que la Chine a rentré l'OMC il y a seulement trois ans⁴.

DEUXIÈME PARTIE : LES MARCHES AGRICOLE : UNE COMPARAISON

Plusieurs facteurs déjà évoqués sont en jeu quand on parle des différences entre les pays du nord et les pays du sud. Nous avons déjà parlé d'un parti pris de principe. A cette inégalité il faut ajouter divers facteurs sociaux et culturels qui éloignent encore les deux groupes. La révolution industrielle et les guerres mondiales, surtout la deuxième guerre mondiale, ont radicalement changé l'approche des pays du Nord dans la vie quotidienne. Les femmes qui jusque alors étaient mères au foyer, ont commencés travailler et sont presque l'égal des hommes. Le nombre des paysans a diminué et les villes se sont étendues. La technologie employée dans l'agriculture a

⁴ M Jaques Gravereau, lors de sa conférence « La Chine superpuissance de XXI^o siècle ? » au CID le 27 novembre 2003.

été d'une recherche approfondie. Durant ce temps, la plupart des pays du Sud, ont été des colonies des pays du Nord et seulement après la deuxième guerre mondiale, ils ont eu leur indépendance l'un après l'autre, les dernier devenant indépendants dans les années soixante. C'est un gouffre immense entre les deux groupes au niveau technologique et même social. Avec le temps les pays du Nord sont devenus de plus en plus riche tandis que les pays du tiers monde se battaient. Les conflits intérieurs et extérieurs leur ont coûtés cher, la technologie échappait à la plupart des pays et le développement était retardé à cause de manque du fonds.

2.1 Inégalité de la méthode et différences sociales/ Nord : Des évolutions

Combinée à l'avantage technologique la richesse des pays du Nord les a rendu puissants. La création des organismes multinationaux comme le Fond Monétaire International, l'Organisation Mondiale du Commerce, la Banque Mondial etc. gérée par les pays riches leur connaît des avantages. Le concept du libre échange a encore transformé les entreprises traditionnelles. L'ère des entreprises multinationales motivées par la rentabilité seule est née. Les fermiers qui ne possèdent pas de grandes exploitations étaient obligés de vendre leurs terres et immigrer dans les grandes villes. Les fermes sont devenues de plus en plus grandes et l'agriculture traditionnelle qui s'adressait aux consommations locales, a disparu, et a été remplacée par la monoculture visant la production massive d'un produit agricole orienté pour l'exportation. Le résultat de cette culture intensive est la surproduction ; En France la récolte est de 7243,9 kg/hectare tandis que le moyen des pays en voie de développement est de 1754 kg/hectare selon des données publiés par la Banque Mondiale pour 2001.

En même temps les villes ne s'arrêtaient pas de s'étendre et les populations urbaines d'augmenter. La distance entre les produits agroalimentaires et les clients s'est accrue. Les supermarchés sont apparus et ils ont réalisé une intégration horizontale et verticale, ce qui a révolutionné totalement le concept du commerce intérieur. Maintenant les supermarchés sont intégrés dès la production à la transportation et à la vente finale. La recherche a commencé à avancer dans le domaine de biotechnologies pour inventer des plantes résistantes aux maladies.

L'élevage des volailles ou bovine s'est poursuivie de façon dite scientifique utilisant la nourriture spécialisée et parfois traité avec des hormones.

Tout cela a eu pour résultat une surproduction dans tous les domaines agricole dans les pays du Nord et il a fallu trouver des marchés pour les vendre. Car la surproduction se trouvent dans les pays du nord les marchés sont évidemment au sud. C'est le début du dialogue sur l'introduction de l'agriculture dans les libéralisation des échanges mondiaux et donc désormais l'ouverture des marchés des pays du Sud qui s'étaient, jusqu'à maintenant, protégés par des politiques nationales.

2.1.1 Le protectionnisme des États

La surproduction au Nord a du vendre par des pays occidentaux qui ont réagi par l'introduction des subventions à l'exportation pour s'adresser à ce problème. Il y a d'autres types de protections de l'État accordés aux fermiers comme les subventions ou aide pour le transport et le stockage des produits en surplus. Les marchés accessibles étant déjà exploités, les pays du Nord ont abordé introduction de l'agriculture sur la liste des produits ayant libre accès aux marchés internationaux en proposant l'accord sur l'agriculture (the agreement on agriculture) pendant le cycle de Doha. Encore une fois des pays du Nord se sont unis pour obtenir des avantages, l'accord proposé la montre. Nous le traiterons séparément. L'événement le plus intéressant s'est produit suivant la logique de mondialisation, entre les pays du Nord, pendant des négociations entre eux.

2.1.2 Les conflits transatlantiques

Ces négociations furent l'objet de disputes surtout entre les Etats-Unis et l'Union Européenne à cause de la crainte d'être dominé de la part des paysans d'Europe. Cette crainte était justifiée car la politique des Etats-Unis visait de plus en plus la domination des marchés internationaux, y compris celui de l'Union Européenne. Ces conflits ont défrayé la chronique en 2000-2001. Trois des plus importants ont été celui portant sur l'importation de bœuf traité aux hormones, sur la politique de protection de la banane ACP, et, dernièrement sur les foreign sales

corporations (FSC)⁵. L'UE a perdu les deux premiers en première instance et en appel à l'ORD (organe de règlement des différends). Elle a maintenu l'interdiction des bœuf traité aux hormones (en attendant davantage de certitudes scientifiques) et s'est retrouvée soumise à des mesures de rétorsion de 116,8 millions de dollars de la part des Etats-Unis, et de 11,3 millions de dollars canadiens de la part du Canada, portant notamment sur le roquefort et d'autres produits agricoles. L'ORD a également donné tort à l'UE en première instance et en appel, concernant la politique européenne de la banane. Les mesures de rétorsion ont encore compromis des amandes, soient 119 millions de dollars, mais un compromis a été trouvé en avril 2001. Dans ce cadre l'UE s'est engagé à accroître progressivement le quota d'importation de banane latino-américain jusqu'en 2006, date à laquelle il sera abandonné.

Avec l'affaire des FSC l'UE, se porte à son tour l'offensive. Les FSC sont des filiales d'entreprises exportatrices américaines bénéficiant d'avantages fiscaux dans des centres offshore ; l'UE interprète ces avantages comme des subventions déguisées aux exportations et a porté l'affaire, en juillet 1998, devant l'ORD. Les Etats-Unis ont modifié leur système fiscal mais Bruxelles considérait ces changements comme toujours insuffisants et un panel a été chargé par l'ORD, de la régler en 2000. Le conflit n'est pas encore réglé, mais l'UE a demandé fin décembre 2000 l'autorisation de mettre en œuvre des mesures compensatoires portant sur quatre milliards de dollars. Ce chiffre énorme témoigne des risques de laisser un tel conflit déboucher sur un traitement uniquement juridique. L'affaire montre l'enjeu, l'importance et le pouvoir de l'OMC et il montre clairement des concurrences agricoles au sein des pays du Nord.

2.2 Au Sud : un poids historique et social

Pour les pays du Sud, comme nous avons déjà évoqué, l'ère coloniale constitue un poids historique. Cette ère fut celle d'exploitation sans aucune compensation par les colonisateurs. Pour la plupart d'entre eux, l'indépendance est acquise avec des conflits à la fois internes et externes, par exemple l'indépendance de l'Inde avec sa

⁵ Rapport publié en RAMSES 2002

division entre l'Inde et le Pakistan, la création d'Israël et l'indépendances des pays de l'Afrique ont été accompagnées de conflits qui ne sont pas encore résolus. Car ils étaient pauvres à l'indépendance, les problèmes économiques de la réhabilitation et de la modernisation ont resté des factures lourds, freinant le développement du pays, ce qui, à son tour, a empêché les progrès dans le domaine agricole.

2.2.1 Une question de sécurité alimentaire

Pour la plupart des pays du Sud, l'agriculture est non seulement une question d'autonomie alimentaire mais aussi un problème de sécurité alimentaire. On trouve de diverses raisons que nous devons prendre en compte pour la question de la sécurité alimentaire dans les pays du Sud. Tout d'abord le nombre des paysans qui sont beaucoup nombreux au Sud par rapport au nord. Par exemple il y a environ 900.000 fermiers aux Etats-Unis par rapport aux 105 millions de familles qui vivent de l'agriculture en Inde. Cette répartition est valable entre la plupart des pays du Nord et Sud, ce qui nous donne l'idée de l'importance de l'agriculture pour les familles du Sud car c'est dans ce domaine qu'elles gagnent leur seul revenu pour vivre.

Quand on ajoute la densité de population des pays du Sud qui sont, en général, plus fortes que dans les pays du Nord, nous concluons que la taille des fermes au Sud est plus petite qu'au Nord. Par exemple dans un pays comme le Bangladesh ou la population est 140 millions d'habitants, la disponibilité de terre agricole est de 0,06 hectares par personne tandis qu'en France, pour une population de 65 millions d'habitant, la disponibilité de terre est de 0,31 hectares par personne. En outre, l'avance technologique et économique augment la différence du nombre de machines agricoles dans les deux pays. Au Bangladesh, il y a sept tracteurs pour 100 KM² tandis qu'il y en a 692 en France⁶. Cela donne des différences énormes dans la quantité de récolte/hectare. Mais avec la mondialisation, la crainte, consiste dans le fait que les fermiers les plus petits seront obligés de vendre leur terre qui perdront leur revenu et seront donc incapable d'assurer l'alimentation. Nous trouvons les mêmes effets si on compte la vente de produits agricoles en régime de libre échange, car l'avance technologique conjuguée aux subventions des État des pays du Nord implique le manque de concurrence des produits agricoles des pays du Sud et donc la

dépendance accru des importations, ce qui est renforcé par le changement de la nature des cultures par les paysans passant au produits de luxe comme les fleurs, car ceci est plus rentable pour eux. Cela demande l'utilisation d'argent pour l'alimentation, l'argent qui aurait pu être utilisé pour couvrir d'autres besoins du pays, par exemple pour son avance technologique. Ce cycle enfin compromet la sécurité alimentaire.

Nous pouvons prendre l'exemple du Mexique dont le gouvernement, sous la pression des demandes du marché des commerces agricoles, a abandonné les réformes de la terre et les principes adoptés suite à la révolution de 1910. Avec sa participation dans le NAFTA (Accord de Libre Échange de l'Amérique du Nord, ALENA) l'importation du riz a augmenté de 0,5 million de tonnes à 7 millions tonnes en trois ans. Son économie du maïs blanc a été remplacée par l'importation de maïs jaune des Etats-Unis où ce maïs sont utilisés comme nourriture des bovins. En 1992, le Mexique importait 20% de ses besoins des produits agricoles et en 1996 elle a importé 43%. Pendant les 18 mois de son entrée dans le NAFTA, la consommation de la nourriture a baissé de 29%, 2,2 millions des Mexicains sont devenus chômeurs et 40 millions vivent désormais en dessous de seuil de pauvreté.⁷

Une autre raison de menace sur la sécurité alimentaire est la pratique de monoculture pour la rentabilité, qui change les habitudes de la population locale de la nourriture dont les différents composants alimentaires nécessaires sont désormais absents. Ce changement et l'introduction de la nourriture étrangère affaiblissent les gens face aux attaques de différents types de maladies.

2.2.2 Protectionnisme d'État : protection des inégalités

Pour la plupart des pays du Sud, le protectionnisme de l'État est un appui pour survivre et non pour faire de la concurrence sur la scène internationale. Cette protection prend la forme des barrières douanières sur les importations des produits agricoles. Une autre mesure est des subventions de l'État, mais celles-ci sont totalement différentes de celles des pays du Nord. Ici, il s'agit d'aider les paysans

⁶ FAO production year book (rapport de la banque mondiale)

⁷ M Victor Saures Carrera, directeur de l'association nationale des paysans de maïs, Mexique sur le site web de « Third World Network »

gagnent le revenu pour survivre, ce qui rend le produit plus cher pour l'État et donc il est hors de question qu'il puisse être exporté. Cette intervention de l'état n'est pas possible dans les pays les moins avancés donc ils sont toujours privés de la sécurité alimentaire, dans la plupart des cas. Par contre, les pays du Nord donnent des subventions pour l'exportation des produits agricoles et ils obtiennent donc certain avantage dans le marché international.

Mais l'intervention de l'État pour les pays en voie de développement doit garantir l'auto suffisance pour les produits principaux agricoles, permettant ainsi l'acquisition de la sécurité alimentaire. Mais ces pays représentent de grands marchés dans lesquels des pays du Nord ou les entreprises multinationales cherchent à entrer. Pour cela, ils utilisent des moyens divers pour exercer des pression afin de obtenir leur ouverture. Ces moyens sont toujours les institutions internationales comme le Banque Mondiale ou le Fond Monétaire International, qui demandent l'ouverture des marchés comme réforme nécessaire pour le prochain emprunt d'argent dont les pays ont un fort besoin. La plupart des pays en voie de développement ont résisté mais d'autres ont succombés. Pour ceux qui résistent, ils essaient maintenant d'assurer cet accès par des accords de l'OMC qui sont proposés au nom de la sécurité alimentaire et au nom des opportunités égales dans le marché international pour tous.

On trouve des exemples concrets dans les politiques des États. Le président des Etats-Unis, M George Bush a signé en Août 2002 la loi autorisant des soutiens de 190 milliards de dollars aux fermiers (spécifique aux certains cultures) pour les prochains dix ans à venir, soit 19 milliards de dollars par an. L'Union Européenne dépasse les Etats-Unis dans ses subventions agricoles pour l'exportation. Tous les deux essaient de trouver des manœuvres subtiles pour le faire. Cela peut prendre la forme des paiements direct aux fermiers, parfois pour qu'ils ne produisent rien ou le remboursement des coûts de transports, ou l'indexation avec le prix de vente au niveau mondial, qui est lui-même définie par la concurrence, qui n'est pas forcément le plus grand producteur, (cela avantage souvent les pays du nord).

2.3 L'OMC : évolutions des négociations

Le commerce des produits agricoles a été inclus dans les négociations de libre échange à la suite du cycle de l'Uruguay en 1994 dans le cadre de la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce en 1995. Cette libéralisation de l'agriculture s'est trouvée par l'accord sur l'agriculture (AOA « agreement on agriculture »). Au début il y avait trois domaines particuliers ouverts pour la discussion et une réforme éventuelle afin d'arriver au consensus sur la libéralisation des échanges internationaux, sur le libre accès au marché intérieur d'un pays, enfin sur les soutiens gouvernementaux aux producteurs intérieurs et les subventions à l'exportation par des États.

2.3.1 L'accord sur l'agriculture : jeu de mots

L'accord sur l'agriculture est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Dans le préambule, les membres reconnaissent que l'objectif à long terme de ce processus de réforme est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché. Le programme de la réforme comprend des engagements spécifiques pour réduire les soutiens et la protection dans les domaines du soutien intérieur, des subventions à l'exportation et de l'accès au marché intérieur ainsi que l'établissement de règles du GATT, renforcées et rendus plus efficaces dans la pratique. L'accord prend aussi en compte des considérations autres que commerciales, dont la sécurité alimentaire, la nécessité de protéger l'environnement, et prévoit l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, y compris une amélioration des possibilités et modalités d'accès pour les produits agricoles présentant un intérêt particulier pour ces membres.

Le rapport publié sur le site Internet de l'OMC le 01 mars 04 définit le chemin parcouru dans les négociations sur l'accord sur l'agriculture. Selon ce rapport les modalités sont classées dans cinq domaines principaux, ceux des subventions à l'export, du crédit, des garanties et assurances à l'export, des entreprises d'État exportant et des restrictions et tarifs sur les exportations. C'est absolument faux de croire que des pays développés du Nord, qui ont des gouvernements démocratiques et des syndicats forts confédérations des ouvriers, pourront arrêter l'aide à leur paysans

et leur agriculture : il suffit de observer la multiplication par quatre des paiements directs reçus par les fermiers des Etats-Unis entre 1996 et 2000 malgré l'accord « FAIR ». Nous constatons la même situation dans Union Européenne où les producteurs français de céréales et de bœuf ont reçus un paiement direct qui augmenté de 126% et 129% respectivement après les reforme de « CAP » dans mars 1999.⁸

2.3.2 Le bien-être économique

La Banque Mondiale et l'OCDE ont, en 1993, prévues une augmentation de 213Mds de dollars, grâce à mise en œuvre de l'accord sur l'agriculture, par la fin de l'année 2005. Cette prévision est basée sur le principe que dans l'encadrement de libre échange, le surplus de consommateurs est en plus que la somme des négatifs surplus des producteurs et les contribuables. Cette hypothèse est fausse car les abaissements du prix sont rarement profitables aux consommateurs. Par exemple, malgré la baisse de 35% sur le prix d'intervention des céréales en Europe entre 1993 et 1995, la baisse des prix des produits pour les consommateurs n'était pas aussi élevée et seules les producteurs ont été bénéficiaires. Par contre, tout augmentation de prix est d'emblée répercutée sur les consommateurs et tout cela n'assure pas le bien-être des consommateurs et des pays du Sud.⁹

2.3.3 Les prix mondiaux et le "dumping"

Comment peut on assurer quel est le prix mondial fiable sur lequel le prix intérieur soit aligné ? La question se pose car le prix mondial est fondé sur un processus arbitraire. Il est fixé selon le prix du produit du pays le plus compétitif. Or ce produit pourra bénéficier des subventions et en plus éventuellement manipulé par des entreprises multinationales qui sont souvent le vendeur et l'acheteur dans les pays où elles se trouvent. Quand au "dumping", dès sa création en 1947, le GATT (article 6.1.a) a permis l'exportation au prix mondial malgré le fait que ce prix est inférieur au prix de production et donc qualifie comme "dumping". Cette règle a été incorporée dans l'accord sur l'agriculture (article 9.1b). Cette règle a permis la réduction du prix des céréales par 46% à 101,31€to en France-le plus compétitif en

⁸ Rapport de « 2nd World Forum, Porto Algre, Jan 31 to Feb 05, 2002 » par M Jacques Berthelot

⁹ Fichier de recherche de la banque mondiale n°1815, avril 1997

Europe- et ce prix est près de celui du prix mondial mais il est inférieur au prix de la production qui est 160 €/to, donc une différence de 63 €/to ce qui permet l'Union Européenne d'exporter ses céréales sans être accusé de pratiquer un "dumping" tandis que la différence est bien remboursée aux paysans comme des paiements directs. Alors que font les pays qui ne peuvent pas le faire, à cause du manque des moyens ? Ces moyens sont appelés les soutiens découplés.

2.3.4 Le traitement spécial et différencié

Les pays en voie de développement bénéficient de quatre ans de plus pour réduire leur soutien aux paysans, par 2/3, par rapport aux pays développés qui vont réduire leurs soutiens aux leurs fermiers totalement. Alors n'est-ce pas un traitement spécial et différentiel ? Nous examinerons.

2.3.4.1 La clause de sauvegarde spéciale

Les pays développés ont seulement 1/6 de la population mondiale alors qu'ils donnent 90% des subventions à l'exportation et soutiens internes. Les tarifs appliqués aux importations par les pays développés sont deux fois plus que ceux des pays en voie de développement. Les pays modernes ont, de facto, le monopole de la clause de sauvegarde spéciale disponible aux pays ayant fait la tarification (avec un calendrier définie pour le réduire) de leur importation. Cette sauvegarde est déjà utilisée par l'UE et les Etats-Unis 399 fois entre 1995 et 1999 alors que les pays en développement (seule quatre) l'a utilisé deux fois. Nous pouvons imaginer les besoins des pays du Sud pour qu'ils puissent faire la même chose. Malgré le fait que cette clause est spécifique aux produits il montre bien la nécessité de la protection même de la part des pays développés.

2.3.4.2 Les boîtes des couleurs

La boîte orange (soutiens internes donné aux paysans par son pays) est d'avantage aux pays du Nord. Bien que des mesures de minimis paraissent favorisant des pays en voie de développement (AMS ou Aggregate Measurement of Support peut être donné jusqu'au, 10% pour les pays du sud et 5% pour ceux du nord, du valeur de leur agriculture) ce n'est pas le cas car ils n'en ont pas de moyens. Par

exemple en 1996-1997 seulement dix pays du Sud ont pu déclaré AMS, mais beaucoup d'entre eux n'avaient pas les ressources budgétaires pour l'appliquer. Les mesures de minimis permettent à l'UE et aux Etats-Unis de ne pas communiquer les AMS non spécifique car ils restent sous le seuil de 5% grâce à la grande valeur de leur agriculture, qui est effectivement beaucoup plus que des pays du Sud. C'est évident que les pays du Sud dépassent leur seuil de 10% facilement et donc ils sont obligés de communiquer leur AMS non spécifique.

Donc on observe que les traitements différenciés n'ont pas de valeur énorme pour les pays du Sud. Par contre ce sont des pays du Nord qui profitent des clauses mises en œuvre pour aider les pays du Sud.

TROISIÈME PARTIE : LE DÉBAT DES OPPORTUNITÉS

Pour les défenseurs de « la mondialisation heureuse » cet ordonnancement de l'économie mondiale devrait permettre d'atteindre, partout, une croissance plus élevée et assurer les conditions d'un rattrapage pour des pays du Sud. Pour les pays en développement, la question de l'accès aux marchés pour leurs produits d'exportation est primordiale, car elle conditionne la mise en valeur de leur potentiel agricole ou leur capacité à payer leurs importations alimentaires. L'accord sur l'agriculture a entraîné des réductions tarifaires à l'entrée des marchés des pays développés, mais elles se sont avérées, dans la réalité, beaucoup moins généreuses que ce qui était promis aux pays en développement.

3.1 *Marchés des libre échanges : des opportunités pour le Sud ?*

3.1.1 Les pays en voie de développement

Dans un premier temps, si ces réductions ont atteint en moyenne 37 %, les plus importantes d'entre elles ont surtout concerné les cultures tropicales non transformées qui bénéficiaient déjà de faibles tarifs. Pour ces productions, la baisse moyenne des droits a été d'environ 43 % (35 % pour les café, thé et cacao ; 40 % pour les graines oléagineuses, céréales et huiles ; 48 % pour les fleurs coupées et 26 % pour les produits céréaliers). En revanche, les produits de base et les produits transformés ont été beaucoup moins avantagés : par exemple, les tarifs douaniers maximums praticables par l'Union européenne sur le bœuf et le bœuf congelé atteignent respectivement 86 % et 215 %.

En suite, la progressivité des droits, qui fait augmenter les tarifs douaniers en fonction du niveau de transformation des produits, continue d'entraver de manière importante l'accès au marché des pays développés. Elle cantonne les pays en développement à l'exportation de produits primaires, alors que les échanges annuels de produits agricoles transformés représentent plus de 60 % de l'ensemble des échanges mondiaux de produits agricoles. Elle est de plus particulièrement importante pour les matières premières tropicales, comme le cacao, le café, le thé, le sucre et les fruits. Elle a donc été un facteur de diminution de la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits agricoles transformés, qui a reculé de 53 % en 1981-1990 à 48 % en 1991-2000. Pour les PMA, cette part a chuté de 2,3 à 1,8 %. L'évolution est frappante pour le café : la part des dix principaux pays en développement, exportateurs de café dans les échanges de café torréfié est tombée de 7 à 2 % pendant la même période.

A la progressivité des droits, s'ajoute leur complexité. La structure tarifaire appliquée aux produits agricoles par certains pays développés prévoit de multiples aménagements, comme les droits spécifiques, ainsi que des disparités et un manque de transparence dans la gestion des droits appliqués aux contingents tarifaires. Cela entravent le développement de nouvelles opportunités d'échanges. Par ailleurs, la libéralisation intervenue dans le cadre de l'accord agricole a érodé, sur le marché des pays développés, les marges préférentielles des pays du Sud, bénéficiaires de régimes commerciaux plus favorables que celui mis en place au niveau de l'OMC. Ainsi, les

pays ACP se voient accorder, au titre du système de préférences généralisées de la Communauté européenne et de l'Accord de Cotonou, des réductions par rapport aux droits normaux, mais la baisse de ces derniers par les cycles successifs de négociations multilatérales diminue la différence entre les droits de douanes « OMC » et les droits « privilégiés » octroyés par l'Europe. La perte de marge préférentielle pour les pays ACP résultant des dernières négociations est estimée à 30 % sur le marché européen.

Enfin, l'harmonisation, prévue par les accords de Marrakech, des règles et des normes sanitaires et phytosanitaires auxquelles doivent répondre les produits agricoles et les produits alimentaires échangés, met les pays en développement en difficulté, car ils n'ont pas nécessairement les capacités financières et techniques pour faire appliquer et respecter ces normes et n'ont qu'un faible niveau de participation dans les organismes internationaux qui les établissent (Codex alimentarius, Office international des épizooties, etc.).

A tous ces facteurs, s'ajoutent pour l'Afrique subsaharienne, les handicaps naturels qui entravent sa capacité de commercer. La FAO indique, à cet égard, que seulement 21 % de la population de cette région habite à moins de 100 kilomètres de la côte ou d'une rivière navigable, contre 89 % dans les pays à revenu élevé. La proportion de population sans accès au littoral est sept fois plus élevée que dans les pays développés, ce qui explique pourquoi les pays enclavés d'Afrique ont des frais de transport moyen presque trois fois plus importants que les pays à revenu élevé. L'ensemble de ces éléments explique, en partie, le résultat décevant, pour les pays en développement, de la mise en œuvre de l'accord agricole de l'OMC : les exportations de produits agricoles de ces pays ont progressé en moyenne de 3 % en valeur pendant la période 1994-1999, une progression certes plus importante que celle des pays développés, mais qui s'est avérée plus faible que celle enregistrée sur la période 1990-1994, avant la conclusion de l'accord !

En outre, la plupart des pays en développement n'ont pas accès à des instruments de sauvegarde efficaces de leur production intérieure pour faire face à de telles évolutions. Par exemple la clause de sauvegarde spécifique de l'accord agricole, qui permet d'ajouter un droit additionnel, ne pouvant être supérieur à 30 % du droit

normal, en cas de forte hausse du volume d'importation ou de chute des prix des produits importés. De 1995 à 2001, seulement deux des dix membres de l'OMC ayant utilisé cette mesure étaient des pays en développement.

S'agissant des aides internes, les pays en développement, en raison des programmes d'ajustement structurel, soutiennent très peu leur agriculture. De plus, le fait d'avoir notifié des soutiens nuls à l'OMC les empêche, en raison des périodes de référence utilisées par les règles multilatérales, de mettre en œuvre, aujourd'hui, des soutiens classés dans la boîte orange, qui regroupe les soutiens aux prix et les mécanismes de régulation des cours. Or, pour ces pays, ce sont les soutiens les moins coûteux, car ils pèsent moins sur un budget de l'Etat limité que les aides directes au revenu. La seule possibilité de soutien disponible actuellement pour un pays en développement est d'utiliser les aides classées en boîte verte, c'est-à-dire entièrement découplées de la production. Etant directement financées par le budget de l'Etat, le faible niveau de ce dernier, conjugué au poids de la dette, les rend de fait pratiquement inaccessibles à la plupart des pays en développement.

Les pays développés, quant à eux, ont négocié un accord préservant leurs politiques agricoles, en leur permettant de jouer sur la couleur des trois boîtes : si les soutiens des prix classés dans la boîte orange ont diminué, ils ont été remplacés par des aides classées dans la boîte bleue (aides liées à des programmes de limitation de la production) et la boîte verte. C'est la raison pour laquelle le soutien total à l'agriculture reste très élevé dans les pays riches : il est estimé, dans l'ensemble de la zone OCDE, en 2002, à 318 milliards de dollars.

Enfin, l'accord agricole impose de diminuer le montant des subventions à l'exportation, mais celles-ci restent importantes et ses règles ne couvrent pas les autres formes de soutien aux exportations tels que les crédits commerciaux, l'aide alimentaire utilisée à des fins commerciales et les entreprises commerciales d'Etat. Des pratiques de subventionnement parfois dévastatrices: les effets des aides américaines sur le maïs mexicain et le coton africain

Régulièrement, les Etats-Unis s'en prennent aux politiques agricoles qui protègent les marchés, créent des distorsions du commerce mondial et empêchent

ainsi les pays en développement d'exporter, telle celle de l'Union européenne. Or, la soi-disant « forteresse » européenne est le premier importateur des pays du Sud, achetant aux producteurs de ces derniers plus que les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie réunis. Le quart des exportations agricoles des pays en développement et les trois-quarts de celles des PMA sont vendus à l'Union européenne.

En outre, les restitutions européennes ne cessent de décroître et, probablement du fait de leur transparence, elles sont les seules formes d'aides à l'exportation à avoir été soumises à des engagements de réduction à l'issue du cycle d'Uruguay. Elles ne représentent qu'environ 7 % du budget agricole européen, soit un montant du même ordre de grandeur que le budget de l'aide alimentaire internationale américaine.

Il convient, à l'inverse, de rappeler qu'alors qu'aux Etats-Unis, le montant moyen des aides pour un producteur atteignait déjà 16 000 dollars en 2001 (contre 5 000 dollars dans l'Union européenne), ce pays, par le biais de la loi agricole de mai 2002, a doté de moyens supplémentaires (190 milliards de dollars sur dix ans) une politique qui magnifie les gains de productivité, avec le corollaire de devoir toujours se tourner davantage vers l'exportation de surplus vers les pays en développement.

3.1.2 Les PMA : peuvent-ils concourir ?

Les attentes des PMA concernant la contribution de la libéralisation du commerce agricole à leur sécurité alimentaire sont contradictoires. D'un côté, ces pays souhaitent bénéficier encore de protections tarifaires élevées, afin de préserver leur agriculture vivrière. La logique voudrait donc, dans ce cas de figure, qu'ils optent en faveur d'une politique de long terme, impliquant une stratégie de développement fondée sur l'agriculture. Mais de l'autre côté, ils sont tentés de nourrir à moindre coût leurs populations urbaines, et donc de faire un arbitrage de court terme en faveur d'importations à bas prix.

Cet arbitrage explique en outre leur libéralisme très relatif concernant le sujet des subventions aux exportations : pour ces pays, la suppression immédiate de ces aides, qui est demandée par les pays émergents, aboutirait à augmenter leur facture alimentaire. C'est la raison pour laquelle les pays ACP n'ont pas soutenu à Cancun la proposition du G21 en faveur de cette mesure. Globalement, les PMA se rendent

compte qu'ils ne peuvent qu'être les perdants d'un libre-échange mal maîtrisé, un jugement soutenu par les analyses du FMI.

Selon une étude du Fonds publiée en septembre 2002, la suppression complète par les pays de l'OCDE de toutes les mesures faussant les échanges aurait son incidence la plus forte sur les produits de la zone tempérée. Les gains de parts de marchés seraient toutefois limités pour les pays pauvres, qui en outre seraient pénalisés par les hausses de prix agricoles résultant de l'abolition des aides. Si le Japon, la Norvège, la Suisse et, dans une moindre mesure, l'Union européenne réduisaient leur production de ces produits alimentaires, ce sont le Canada, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis qui augmenteraient la leur. Les pays en développement qui tireraient profit de cette suppression sont l'Argentine (pour le blé, le maïs et la viande bovine) et le Brésil (la volaille). De plus, la suppression des mesures de soutien pour le riz, le sucre raffiné et le blé aurait pour effet de faire augmenter les cours mondiaux de 2 à 8 %, ce dont peu de pays pauvres tireraient avantage. Les principaux perdants seraient les pays insulaires et les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, qui sont en situation d'importateurs nets, et certains pays jouissant d'un régime d'accès préférentiel. S'agissant du lait, les prix augmenteraient de 23 % et les principaux gagnants seraient les pays à revenu moyen et élevé, tandis que de nombreux pays en développement, y compris les plus pauvres, seraient perdants. Le rapporteur estime qu'elles consistent à instituer une « exception alimentaire ».

Le Sénégal présente un exemple concret des mauvais effets des subventions que donnent les pays du Nord à leurs fermiers. La culture de la tomate fut introduite au Sénégal dans les années soixante-dix, ce qui a beaucoup aidé les paysans à augmenter leur niveau de vie. En 1990-91, la production de tomates était de 73.000 tonnes. L'Union Européenne, qui aide ses producteurs de tomates (300 millions de dollars)¹⁰, exporte 20% de sa production en purée de tomate vers l'Afrique de l'Ouest, ce qui représente environ 80% de la demande de la région, ce qui a fait baisser les prix et forcer beaucoup de producteurs locaux à abandonner leur production. Le résultat

¹⁰ Base de données de l'OCDE, PSE/CSE

final est qu'en 1998, la production locale de tomates à baisser sous 20.000 tonnes. Dans ces conditions, comment les PMA peuvent-ils être concurrentiels ?

3.2 Les entreprises multinationales : un système féodal nouveau

Les subventions des gouvernements semblent destiner à soutenir les paysans qui ne peuvent pas obtenir un prix raisonnable pour leurs productions. En fait, ces subventions n'aident que de grosses entreprises, le plus souvent multinationales, car elles abaissent le prix de leur matière première la plus onéreuse. Les subventions gouvernementales encourage les fermiers à continuer à produire, ce qui n'est ni rentable ni sain (pour la communauté). Les paysans sont indépendants techniquement mais n'ont que peu d'autonomie à cause de l'influence des entreprises multinationales sur les marchés et sur les gouvernements. Il suffit de regarder les chiffres d'affaire de l'un d'entre eux, Cargill, basé aux Etats-Unis, pour 2003 (fiscal). En 2003, elle a annoncé un chiffre d'affaire total pour l'année de 59,9 Milliards de dollars, une augmentation de 19% par rapport à l'an dernier. Le profit net pour l'année 2003 est de 1,29 milliards de dollars, soit une augmentation de 21% par rapport au 2002.¹¹

Aux Etats-Unis, même le président exhorte les paysans possédant des fermes de petites tailles à devenir plus rentables au profit de plus grandes exploitations afin de pouvoir devenir les fermiers les plus concurrentiels du monde, ou alors à quitter l'agriculture. Mais les vrais gagnants sont les entreprises multinationales, comme Cargill, Continental etc, qui achètent leurs produits subventionnés, donc moins chers, et les vendent, avec de grands profits sur le marché international. Ce processus est responsable, par exemple, de la baisse du prix mondial du blé.

Dans le secteur agroalimentaire, c'est encore pire. Les hypermarchés et les supermarchés contrôlent désormais non seulement les prix des produits qu'ils vendent mais également la production de certains produits, par exemple, des élevages de volailles. Pour assurer une rentabilité maximum, les supermarchés prêtent les matières premières comme les oisillons, leur nourriture, les médicaments etc. Le fermier, ensuite, doit élever puis revendre les volailles au même supermarché, qui lui paie

¹¹ Press release of Cargill , Aug 12 2003, (on [www;Cargill.com](http://www.Cargill.com))

après avoir soustrait tous les coûts, y compris le transport. Le fermier ne reçoit que peu d'argent, ce qui représente un revenu très faible par rapport à ses efforts et en plus il doit supporter le coût d'entretien des bâtiments et des outils d'élevage. Autrement dit, il n'est qu'un ouvrier et le supermarché est son patron. Producteur de petite taille, il ne peut pas être concurrentiel avec les gros producteurs. Il est donc obligé de rester avec le supermarché. Pour d'autres produits agroalimentaires, comme par exemple le lait et le fromage, ce sont encore les supermarchés qui contrôlent les prix, grâce aux subventions gouvernementales qui encouragent la surproduction. C'est un phénomène courant au Nord et qui, peu à peu, s'installe au Sud. Les effets au sud seront encore pires qu'au Nord à cause de la pauvreté prévalant là.

La polémique sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) montre bien l'hégémonie que les entreprises multinationales peuvent acquérir dans le domaine d'agriculture. Leurs ressources financières leur ont permis de faire des recherches importantes dans le domaine de la modification génétique des plants afin de trouver une espèce résistante aux microorganismes qui les ravagent. Au début l'idée suscitait l'intérêt de tous car des possibilités de révolutionner l'agriculture semblaient prometteuses. Mais au terme des multiples études on n'a pas abouti à déterminer concrètement si les OGM sont sains pour la consommation humaine. Cela a divisé le monde en deux camps qui se disputent. L'hégémonie apparente des multinationales (toutes américaines) est le fait le plus déstabilisant. Les brevets n'autorisent pas des fermiers qui choisissent la culture des OGM à conserver les semences comme ils le faisaient traditionnellement. Après chaque récolte, ils sont obligés d'acheter à nouveau les semences des multinationales. Mais les multinationales ont surenchéri en modifiant des espèces qui stérilisent les grains après la première récolte. Il n'y a plus de doute sur leurs intentions hégémoniques.

Même les pays du Nord ne possédant pas des brevets d'OGM ont réalisé la gravité de la situation. Pour les pays du Sud, cela n'est pas qu'un nouveau système féodal. En outre, il y a d'autres multinationales qui exploitent l'agriculture à leur profit sans aucune sensibilité de ces effets sur la population locale. Nous pouvons prendre l'exemple de Holcim, multinationale géante qui fabrique du ciment et d'autres produits. Sur l'un de ses sites Internet couvrant ses activités, nous trouvons que la compagnie a besoin des épluchures de noix de cajou qu'elle utilise comme carburant

pour son usine de ciment localisée en Afrique. Elle les achète puis les transporte à l'usine. Pour rentabiliser cela d'avantage, elle va encourager des fermiers locaux à cultiver la cajou sur un total de 3000 hectares divisés entre 300 fermiers. Les fermiers vont acheter leur terre avec la monnaie prêtée par Tanga, l'une des ses filiales. Une fois la culture commencée, les cajous seront elles même achetées. Elle utilisera les cajous pour l'exportation et les épluchures pour ses besoins d'énergie, éliminant ainsi ses dépenses sur leur achat et transport. Les fermiers utiliseront ce revenu pour vivre et pour payer leurs traites à Tanga. Donc elle gagne sur tous les rapports et les fermiers deviennent une véritable main d'œuvre inféodée du fait de sa situation de monopole. Un nouveau patron féodal est né.

3.3 Quel avenir : L'échec du Cancun, voit-on la solution ?

La conférence du Cancun au Mexique en 2003 a été un échec sans précédent. La raison en a vraisemblablement été celle de l'avancement sur des points d'accords aboutis pendant la conférence de Singapour, mais tous les pays membres reconnaissent que c'était le débat sur l'agriculture, qui se déroulait parallèlement, qui fut la vraie raison du blocage. L'Union Européenne s'apprête à répéter ce qu'elle avait fait à Doha où elle s'était engagée à ouvrir ses marchés aux produits agricoles du Sud et à réduire toutes les formes de subvention à l'exportation. Mais elle n'avait précisé ni un calendrier pour le faire, ni des objectifs chiffrés sur le niveau des réductions. Ces promesses sont restées lettre morte pendant deux ans et risquent d'être répétées encore une fois.

Les pays avancés, surtout les Etats-Unis ont essayé de tous faire pour convaincre les pays du Sud, soit les paroles douces, soit la stratégie de faire pression sur le pays individuellement en employant une diplomatie de puissance sur des relations bilatérales. Rien n'a marché pour les partisans de la mondialisation de l'agriculture. Les pays du Sud ont pu faire face aux des pays du Nord grâce à une coalition jamais vue auparavant et cela a représenté un moment historique de l'OMC. Cette coalition a été formée par les pays en voie de développement comme la Chine, le Brésil, l'Inde, le Mexique etc., s'étendant à 21 pays. Ce groupe de 21 pays représente plus de 51 % de la population mondiale et pas moins de 63 % des paysans. Presque 20 % de la production mondiale agricole et 20 % du commerce mondial

agricole (import + export confondues) sont générés par ces pays. Pour assurer la sécurité alimentaire du sud, ils se sont organisés autour de quatre principales demandes :-

a) Les pays en développement doivent avoir le droit de désigner des produits stratégiques qui ne seront pas soumis à des réductions tarifaires et à des quotas. Les marchés nationaux de ces produits peuvent ainsi être protégés contre les importations subventionnées des pays riches ;

b) L'UE et les Etats-Unis doivent s'engager à une réduction chiffrée de leur subventions à l'exportation. Un calendrier doit être établi qui prévoit clairement les différentes étapes de ces réductions ;

c) Les accords relatifs à des produits agricoles spécifiques doivent être renforcés. Ces accords donnent en général des quotas de production aux différents pays producteurs et réussissent ainsi à stabiliser les prix. Ces accords améliorent la sécurité alimentaire et permettent de garantir des prix corrects tant pour les consommateurs que pour les producteurs ;

d) Les marchés doivent être organisés de telle façon que des intermédiaires ne peuvent pas établir de monopoles qui dominent l'ensemble du marché et dictent les prix. Ceci est le cas notamment pour les semences.

Mais alors les pays avancés ne sont pas prêts à négocier car il s'agit des sommes énormes du commerce. Le protectionnisme et les subventions des pays du Nord représentent pour les pays en voie de développement une perte annuelle de 24 milliards de dollars, selon une étude de « l'International Food Policy Research Institute ». Cette perte s'élève à environ 8,3 milliards de dollars pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 6,6 milliards de dollars pour l'Asie et près de 2 milliards de dollars pour l'Afrique sub-saharienne.

L'agriculture est au cœur du débat sur la construction d'un monde plus sûr et plus juste : sans pain, il ne peut y avoir ni liberté ni paix. La souveraineté alimentaire doit devenir une priorité partagée entre les pays pauvres, qui doivent reconquérir l'indépendance de leurs marchés agricoles, et les pays développés, qui doivent soutenir, pour des raisons stratégiques et morales, cet effort. En ce qui concerne cet objectif, le libre-échange, sans sagesse, n'aboutit à que l'injustice, car il suit le principe de « l'argent tire argent » pour les pays qui sont riches et remet en cause le

droit à la sécurité alimentaire des plus faibles, en déstabilisant les agricultures locales et en renchérissant le coût de la facture alimentaire. C'est la raison pour laquelle la seule voie possible pour relever le défi de la lutte contre la faim consiste à mettre en place « l'exception alimentaire », c'est-à-dire un cadre de régulation des échanges agricoles qui repose sur une réelle égalité des compétiteurs, en assurant la protection des pays vulnérables, et en préservant la souveraineté alimentaire de chacun.

Cette solution apparaît tellement à contre-courant de la pensée économique dominante que beaucoup voudront l'écarter, sans même l'examiner, alors que sa force vient de ce qu'elle s'appuie sur l'enseignement concret des politiques agricoles qui ont atteint leur objectif de sécurité alimentaire. En outre, la transposition des mécanismes de régulation du national à l'international permettra de rémunérer équitablement les agriculteurs des pays en développement, ce qui vaut mieux que de continuer à assister par des prix subventionnés leurs populations urbaines. En recouvrant leur souveraineté alimentaire, les pays du Sud s'ouvriront le chemin du développement et d'une relation davantage normalisée avec les pays développés. C'est pourquoi le combat en faveur de l'exception alimentaire doit être engagé de toute urgence.

CONCLUSION

Dès le début de la mondialisation, grâce à une politique coloniale, les pays du Nord ou la plupart d'entre eux, avaient une avance énorme sur les pays du Sud. Cette avance a ensuite donné d'autres avantages. La révolution industrielle a encore augmenté cette avance. Les guerres mondiales ont été suivies par une période de reconstruction qui a donné naissance aux organisations mondiales comme les Nations unies, la Banque Mondiale, le GATT et son successeur l'OMC, le Fond Monétaire Internationale etc. A l'exception de l'ONU, les autres font du commerce mondial. La plupart d'entre eux étant contrôlé par des pays du Nord, leurs politiques sont évidemment à leur avantage. Les entreprises multinationales, de plus en plus grosses, sont les résultantes de la mondialisation qui ne compte, aujourd'hui, que la rentabilité. Les chefs de ces entreprises ne perçoivent plus leurs salaires comme l'attribution d'un pouvoir d'achat. Au contraire, les salaires sont perçus comme un coût pur ; on entre

facilement dans une logique de compression salariale, donc de compression virtuelle de la demande mondiale, source d'inégalité.

L'agriculture est la cible de cette inégalité maintenant, avec des pays du Nord, des organisations internationales et des entreprises multinationales d'un côté et des pays du Sud à l'autre côté. Avec l'agriculture, la sécurité alimentaire rentre dans le jeu, surtout pour les Pays les Moins Avancés à court terme et peut-être pour certains Pays en Voie de Développement à long terme. La sécurité alimentaire est menacée car le processus de mondialisation continue d'être inégal et la seule chose qui compte là est la rentabilité. Elle est acquise par des pays du Nord grâce à des subventions étatiques de plusieurs types aux fermiers. Des subventions encouragent la surproduction et font baisser les prix dans le pays ; l'avantage est tiré par les multinationales. Elles vendent ensuite ces produits, achetés dans plusieurs pays, dans le monde et cette vente à son tour baisse les prix mondiaux, ce qui met la plupart des fermiers au chômage au Sud car ces pays n'ont pas les mêmes moyens qu'au Nord. Les pays nettement exportateurs commencent à devenir nettement importateurs. Chez les PMA la sécurité alimentaire est alors compromise.

L'introduction des OGM est peut-être un débat de biosécurité ou de santé publique au Nord, mais au Sud il est plutôt question de nouvelle forme d'esclavage, ce qui donne la vision d'une nouvelle ère féodale. Cette exploitation des multinationales présente dans tous les types de commerce est dangereuse pour les pays du Nord aussi, car elle commence à augmenter le nombre des chômeurs là aussi. Ces chômeurs ont commencé à exprimer leurs protestations en deux volets principaux, le mouvement alter mondialiste et celui de droite et parfois même d'extrême droite. Nous n'éviterons pas les problèmes si rien n'est fait pour corriger cette mauvaise maîtrise de la mondialisation.

Certes il y a des gagnants au Sud, mais ils sont peu nombreux face aux perdants. Certes le niveau de vie a augmenté pour beaucoup dans le monde, apparemment grâce à la mondialisation, mais le gouffre entre les riches et les pauvres s'est creusé. Cette inégalité augmente les tensions sociales et au sud le nombre de personnes sous-alimentées commence à augmenter à cause de la pauvreté endémique des déjà pauvres. La mondialisation est un outil puissant des puissances. Tant que cet

outil reste mal maîtrisé, le village mondial n'aura pas lieu ou s'il a lieu, il ne sera pas celui dont on parle comme un fait accompli de la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE EN FRANÇAIS

- AMIN Samir, Mondialisation et Accumulation, Paris ; Edition l'Harmattan, 1993
- ANDREFF Wladimir, Les multinationales globales, Paris ; La Découverte, 1996
- BOISSIEU Christian de, Les Mutations de l'économie mondiale, Edition Economisa, 2000
- DÉFARGUE Philippe Moreau, La mondialisation (Que sais-je), Paris ; le presse universitaire, 1997
- Esambert Bernard, La guerre économique mondiale, Paris, 1994
- RAMSES, 2002 et 2003

ARTICLES DE REVIEW EN FRANÇAIS

- MURICKEN Ajit, « L'Inde face à la tyrannie de la mondialisation économique »,
- CÉCILE, « Protection des semences de ferme : la mondialisation du danger ! », sept/oct. 2002, n°37, La revue nature et progrès.
- WANDEL Alexandra, « Mondialisation, OGMs, etc. » juillet 2000, n°59, Les amis de la terre.
- Organisation mondiale du commerce, « Revue sur l'Agriculture », mars 2004, site Internet, www.wto.org
- MATHIAS Mike, « Un nouvel accord sur l'agriculture doit protéger les droits des agriculteurs », Septembre 2003, communiqué de presse du cercle de coopération des ONG de développement du Luxembourg.
- CHAMLIN Philippe, « Globalisation économique et commerce international : danger ou opportunité pour les producteurs agricoles du Sud ? » 25 février 2002, conférence pendant le Salon de l'agriculture à Paris, publié par a b c Burkin sur Internet.
- SUPPAN Steve, BASARA Thomas et LIEBENBURG Linda, « Caucus sur l'agriculture durable et les systèmes alimentaires (SFAS), dialogue sur l'agriculture, document2, 1/26000 », avril 2000, Commission de Nations Unies pour le Développement durable (CDD).

ARTICLES DE REVUE EN ANGLAIS

- AVEDHUTA Krtashivananda (Acharya), “Globalization of economy: a disaster for India and other developing countries” May 1997, Global Times, peoples news agency.
- ANDREWS Edmund L, “Rich nations are being criticized for enforcing trade barriers” September 2002, a b c Burkina (Internet site).
- BELLO Walden, “The meaning of Cancun” October 2003, Frontline (India).
- BECKER Elizabeth, “A new villain in Free Trade: The Farmer on the Dole” The New York Times (Published on internet by a b c Burkina, 2003).
- BERTHELOT Jacques, “The basic concepts used for agricultural policies are tricky: import protection is the least protectionist way of supporting farmers”, February 2002, 2nd World Social Forum
- GORELICK Steve, “The Farm Crisis: How we are killing the small farmer”, 2000, ISEC (www.isec.org.uk).
- HONG Evelyne, “Globalization and the impact on health, A third world view – The Agreement on Agriculture” August 2000, Peoples Health Movement (Internet site).
- HENDRICKSON Mary, HEFFERNAN William D, HOWARD Philip H and HEFFERNAN Judith B, “Consolidation in Food Retailing and Dairy: Implications for Farmers and Consumers in a Global Food System” January 2001, report to the National Farmers Union.
- MURLIDHARAN Sukumar, “The Cancun checkmate”, October 2003, Frontline (India).
- MURLIDHARAN Sukumar, “The battle on agriculture” October 2003, Frontline (India).

TABLE DE MATIERE

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : UNE FORMATION AVEC UN PARTI PRIS.....	3
1.1 LES DÉBUTS.....	4
1.1.1 La révolution industrielle et l'ère coloniale.....	4
1.1.2 L'avatar moderne : le GATT	4
1.1.3 L'OMC : Naissance d'un organe des puissances.....	6
1.1.4 Les États.....	7
1.2 LES CONCURRENTS.....	9
1.2.1 Les Etats-Unis	9
1.2.2 L'Union Européenne	10
1.2.3 Les entreprises multinationales.....	10
DEUXIÈME PARTIE : LES MARCHES AGRICOLE : UNE COMPARAISON.....	12
2.1 Inégalité de la méthode et différences sociales/ Nord : Des évolutions.....	13
2.1.1 Le protectionnisme des États	14
2.1.2 Les conflits transatlantiques.....	14
2.2 Au Sud : un poids historique et social.....	15
2.2.1 Une question de sécurité alimentaire.....	16
2.2.2 Protectionnisme d'État : protection des inégalités	17
2.3 L'OMC : évolutions des négociations.....	19
2.3.1 L'accord sur l'agriculture : jeu de mots.....	19
2.3.2 Le bien-être économique	20
2.3.3 Les prix mondiaux et le 'dumping'.....	20
2.3.4 Le traitement spécial et différencié	21
2.3.4.1 La clause de sauvegarde spéciale	21
2.3.4.2 Les boites des couleurs	21
TROISIÈME PARTIE : LE DÉBAT DES OPPORTUNITÉS.....	22
3.1 Marchés des libre échanges : des opportunités pour le Sud ?	22
3.1.1 Les pays en voie de développement.....	23
3.1.2 Les PMA : peuvent-ils concourir ?.....	26
3.2 Les entreprises multinationales : un système féodal nouveau.....	28
3.3 Quel avenir : L'échec du Cancun, voit-on la solution ?.....	30
CONCLUSION	32